

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans le bassin du lac Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2349 (2017) du 31 mars 2017, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans un délai de cinq mois, un rapport écrit sur l'évaluation par l'Organisation des Nations Unies de la situation dans le bassin du lac Tchad. On y trouvera une présentation de la situation eu égard à certains éléments de la résolution, des progrès accomplis et des défis qui restent à relever, et des propositions de mesures à envisager.

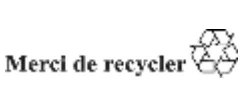
II. Principaux faits nouveaux survenus dans le bassin du lac Tchad

A. Tendances et faits nouveaux en matière de sécurité

2. L'offensive militaire menée dans la région par la Force multinationale mixte et les armées nationales du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad a permis d'accomplir des progrès remarquables dans la lutte contre Boko Haram. Après la reprise de la forêt de Sambisa en décembre 2016, un grand nombre de terroristes de Boko Haram, notamment le tristement célèbre commandant Abu Nazir, auraient été mis hors d'état de nuire à Jarawa, dans l'État de Borno (Nigéria). Plusieurs armes appartenant au groupe ont été saisies et les enfants que celui-ci avait enlevés pour en faire des soldats ont été libérés. Le 6 mai 2017, 82 des écolières qui avaient été enlevées par Boko Haram à Chibok en 2014 ont été libérées. Les autorités nigérianes ont récemment arrêté 126 personnes soupçonnées d'être des terroristes de Boko Haram qui auraient infiltré le camp de déplacés de Damboa dans le cadre d'un plan visant à attaquer la ville. Toutefois, la Force multinationale mixte continue de se heurter à des difficultés financières qui l'empêchent d'être pleinement opérationnelle, notamment dans les domaines de l'échange de renseignements et de la logistique, en particulier en matière d'évacuations sanitaires et de matériel.

3. Boko Haram fait cependant toujours peser une menace considérable sur les populations civiles au Nigéria, au Cameroun, au Niger et au Tchad. Entre avril et juin 2017, 246 attaques ont été recensées; elles ont fait 225 victimes civiles. Boko Haram a de plus en plus recours à des attentats-suicides, ce qui semble indiquer une diminution de ses capacités de combat. En juin, les 13 attentats-suicides recensés

17-14685 (F) 110917 120917





ont fait 67 morts parmi les civils; il s'agissait d'une nette augmentation par rapport au mois de mai, au cours duquel 10 attentats-suicides avaient fait 17 victimes civiles. Boko Haram a poursuivi ses attaques contre les positions militaires (30 en avril, 9 en mai et 12 en juin). Le groupe s'est également livré à des raids et des pillages et fait des incursions dans les villages à la recherche de produits de base en prévision de la saison des pluies.

4. Pendant les célébrations de l'Eïd al-Fitr, en juin, Boko Haram a organisé de multiples attentats à Maiduguri (Nigéria) et dans les environs; un attentat commis le 7 juin a fait au moins 13 morts. Le 24 juillet, des personnes soupçonnées d'être membres de Boko Haram ont commis, dans deux camps de déplacés proches de Maiduguri, des attentats-suicides qui auraient fait au moins huit victimes. Le 25 juillet, plus de 50 personnes auraient été tuées lors d'une embuscade tendue par Boko Haram à une équipe de prospection pétrolière dans la région de Magumeri (État de Borno).

5. Au Cameroun, la faction de Boko Haram dirigée par Abu Musab al-Barnawi a poursuivi ses activités dans la région de l'Extrême-Nord; le nombre de victimes civiles résultant de ces attaques a plus que doublé entre mai (11) et juin (24). Le 2 juin, le groupe a annoncé son intention d'attaquer Kousséri pour libérer certains de ses dirigeants qui avaient été arrêtés. Les autorités locales ont alors transféré ces dirigeants à Maroua. Il est toujours extrêmement difficile de contrôler la circulation des personnes et des biens à la frontière entre le Nigéria et le Tchad. Les incursions armées et les multiples attentats-suicides de Boko Haram ont été commis dans des villages éloignés des zones où se déroulent les principales opérations militaires.

6. Au Niger, les activités de Boko Haram se sont concentrées dans la région de Diffa. Le 10 avril, Boko Haram a lancé une attaque majeure contre une base des forces de sécurité et de défense située près de Gueskerou; 57 membres de Boko Haram sont morts lors de cet assaut qui a fait 13 blessés parmi les soldats et les civils. Le 28 juin, deux personnes ont commis des attentats-suicides à la bombe dans le camp de Kabalewa, tuant deux personnes déplacées. Le 2 juillet, des éléments de Boko Haram ont attaqué Ngalewa; ils ont tué 9 civils et en ont kidnappé 37 autres, dont 24 femmes et 13 enfants.

7. Au Tchad, les attaques attribuées à Boko Haram et les opérations militaires menées dans le nord de la région ont entraîné le déplacement de près de 2 000 personnes qui ont fui leurs villages des environs de Tchoukoutalia après l'attaque commise le 5 mai à Kaiga Kindjiria. Dans le nord du Cameroun, les vagues récurrentes d'attentats-suicides dont les auteurs sont soupçonnés d'appartenir à Boko Haram ont alimenté l'inquiétude quant à la possibilité que le groupe monte vers le Nord et commette des attaques similaires à N'Djamena, en dépit des effectifs supplémentaires déployés par le Gouvernement.

8. Du 27 juillet au 1er août, les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se sont rendus dans les pays du bassin du lac Tchad pour recueillir davantage de renseignements sur les opérations de la Force multinationale mixte, les conséquences de la crise et la situation humanitaire.

B. Évolution de la situation humanitaire

9. Dans le bassin du lac Tchad, quelque 10,7 millions de personnes, dont 8,5 millions au Nigéria, ont actuellement besoin d'une aide humanitaire. La survie de quelque 5,6 millions d'enfants dépend de l'aide humanitaire et 2,7 millions d'enfants ont besoin d'un soutien psychosocial.

10. Les dynamiques des déplacements dans la région restent complexes et changeantes, et de nouveaux mouvements de personnes se sont ajoutés aux flux de retour des déplacés et des réfugiés. Le nombre total des personnes déplacées à cause des attaques de Boko Haram et des opérations militaires dans le bassin du lac Tchad, estimé à 2,4 millions, est resté relativement stable au cours de l'année écoulée.

11. Dans le nord-est du Nigéria, on estime que depuis le mois d'août 2015, plus d'un million de déplacés sont retournés dans leur zone de gouvernement local. Cela étant, nombre d'entre eux n'ont pas pu regagner leur village d'origine en raison de l'insécurité et sont restés dans la capitale de leur zone, où ils demeurent tributaires de l'aide humanitaire. Au total, 1,7 million de personnes sont toujours déplacées dans les trois États du nord-est les plus touchés (Adamawa, Borno et Yobe), même si l'on a constaté une légère diminution (de 78 000 déplacés) depuis janvier 2017.

12. À mesure que les réfugiés rentraient du Cameroun au Nigéria (entre avril et juin, quelque 13 000 réfugiés ont quitté le camp de Minawao au Cameroun pour regagner principalement Banki et Pulka au Nigéria), le nombre de déplacés a augmenté, passant de 200 000 en mars à 228 000 en juin. Entre janvier et mai, plusieurs milliers de réfugiés auraient quitté la région de Diffa (Niger) pour retourner à Damassak (Nigéria), même si une grande partie de ces « retours » correspondaient en fait à des allers-retours fréquents entre les deux pays. Au Tchad, le nombre de déplacés est resté stable, mais Boko Haram a profité du vide sécuritaire causé par les redéploiements de troupes et des obstacles logistiques découlant de la saison des pluies pour attaquer des communautés. En mai, ces attaques ont fait plus de 700 nouveaux déplacés dans la région de Kaiga Kindjiria, près de la frontière.

13. En dépit de la signature, le 2 mars, d'un accord tripartite entre le Cameroun, le Nigéria et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) visant à gérer le retour volontaire des réfugiés du Cameroun au Nigéria, quelque 4 300 retours forcés ont été recensés depuis le début de l'année. Bien que le nombre de ces retours ait considérablement diminué en 2017, il n'en reste pas moins que les réfugiés rentrent vers des lieux dangereux où les conditions ne sont pas réunies pour garantir un retour sûr et durable. La Commission tripartite chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accord a tenu sa première réunion le 10 août.

14. Ce qui n'était au départ qu'un problème de protection des civils est devenu une situation d'urgence alimentaire et nutritionnelle de grande ampleur accompagnée d'un risque réel de famine. Des centaines de milliers de cultivateurs du bassin du lac Tchad ont manqué quatre saisons de plantation successives, et les itinéraires commerciaux et les marchés restent fermés. Dans l'ensemble de la région, quelque 7,2 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave, et dans le nord-est du Nigéria, le nombre de personnes concernées a augmenté, passant de 4,7 millions en mai à 5,2 millions en juin. Dans les États de Borno, de Yobe et d'Adamawa au Nigéria, on estime que 50 000 personnes se trouvent dans une situation proche de la famine qui met leur vie en danger. Au Cameroun, au Niger et au Tchad, la grande majorité des déplacés vit dans des zones où l'insécurité alimentaire est sévère. Dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun, une personne sur trois est en situation de crise ou d'urgence alimentaire : près de 1,5 million de personnes sont concernées.

15. Dans l'ensemble du bassin du lac Tchad, quelque 515 000 enfants devraient souffrir de malnutrition aiguë sévère en 2017, et la grande majorité d'entre eux (environ 450 000) se trouvent dans le nord-est du Nigéria. En raison de la faiblesse des infrastructures de santé, les risques d'épidémies sont très élevés. Dans le nord-est du Nigéria, 201 centres de santé (soit environ 40 % des établissements de santé) auraient été détruits par le conflit. Dans la région de Diffa (Niger), une épidémie

d'hépatite E a touché plus de 1 100 personnes en 2017, faisant au moins 36 morts, et plus de la moitié de la population n'a pas accès à des services de santé ou à l'eau potable.

16. Bien que les organisations humanitaires soient parvenues à acheminer de l'aide dans des régions difficiles d'accès, certaines zones, notamment au Nigéria, restent hors de leur portée. Dans le nord-est du pays, en particulier le long de la frontière avec le Cameroun et le Tchad, de nombreuses personnes sont coupées de toute aide humanitaire en raison de la poursuite des attaques de Boko Haram et des opérations militaires. Les organismes d'aide humanitaire ont surmonté certaines difficultés d'accès en organisant des opérations transfrontières, en améliorant leurs capacités logistiques, en mettant en place une infrastructure conjointe et en renforçant la coordination civilo-militaire. Une opération transfrontière a été mise en place entre le Cameroun et le Nigéria, et des convois acheminent deux fois par semaine de l'aide aux habitants de Banki, de Gambaru et de Ngala. Au Niger, de récentes opérations militaires ont restreint l'accès à des zones telles que Yebi et Dewa. Au Nigéria, des progrès ont été accomplis dans la mise en place de centres humanitaires, dont on attend qu'ils permettent de limiterle recours à l'acheminement de l'aide par la route et d'instaurer une présence humanitaire plus durable dans les zones reculées. Dans le nord-est du Nigéria, trois hélicoptères exploités par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont transporté plus de 2 200 passagers au cours des cinq premiers mois de 2017, et de nombreux avions jouent un rôle vital pour les opérations humanitaires dans la région.

17. Les gouvernements des pays concernés ont fait des efforts notables pour répondre aux besoins des populations et coopérer avec la communauté humanitaire. Ainsi, le Gouvernement nigérien a contribué à hauteur de 4,4 millions de dollars à l'appel humanitaire lancé dans le pays en 2017, ce qui en fait l'un des rares gouvernements à participer à un appel humanitaire dans son propre pays. Les Gouvernements camerounais et tchadien ont fait preuve d'une grande générosité en accueillant des populations de réfugiés parmi les plus importantes d'Afrique. Pour combler les déficits de financement des organismes internationaux d'aide humanitaire, le Gouvernement nigérian a annoncé une contribution de 1 milliard de dollars à la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et la région du lac Tchad en février, et il a lancé une nouvelle initiative d'aide alimentaire visant à acheminer, en coordination avec les organismes humanitaires, 30 000 tonnes de céréales aux populations du nord-est touchées par le conflit.

18. Malgré les contributions généreuses des autorités nationales et des donateurs, le financement de l'aide humanitaire destinée au bassin du lac Tchad reste insuffisant. Sur le montant de 1,5 milliard de dollars demandé lors de l'appel humanitaire régional lancé en 2017, seuls 465 millions, soit 30,9 %, avaient été reçus à la fin juin. À la fin du mois de juin, 84 % des contributions annoncées à la Conférence humanitaire d'Oslo, d'un montant de 458 millions de dollars, avaient été promises ou versées.

C. Situation sur le plan des droits de l'homme

19. Les activités de Boko Haram et la riposte des forces de sécurité des pays concernés empêchent les populations vivant dans les zones touchées d'exercer leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

20. Boko Haram a de plus en plus recours à des attentats-suicides, souvent commis par des jeunes femmes ou des jeunes filles enrôlées de force. Le groupe a attaqué des places publiques, des écoles, des marchés, des camps de déplacés et de

réfugiés et des maisons particulières et a pillé des biens, en particulier du bétail. L'insécurité reste un problème de taille, en particulier dans les zones récemment reprises, tandis que la restriction de la liberté de circulation est l'un des facteurs de l'insécurité alimentaire; en effet, les populations des zones touchées sont souvent dans l'incapacité de cultiver leurs terres.

21. Les organismes des Nations Unies ont reçu de nombreuses allégations selon lesquelles des violations graves des droits de l'homme auraient été commises dans le cadre d'opérations antiterroristes menées par la Force multinationale mixte ou les forces nationales de sécurité. Ces allégations portent sur des cas d'exécutions extrajudiciaires, d'absence de protection des civils, de torture et de mauvais traitements, d'arrestations et de mises en détention arbitraires et illégales, de détention préventive prolongée, de disparitions forcées et d'extorsions. La négation du droit à une procédure régulière était également préoccupante du point de vue des droits de l'homme.

22. Au Cameroun et au Nigéria, des groupes locaux d'autodéfense se seraient rendus coupables de violations des droits de l'homme; ils auraient notamment procédé à des exécutions et enrôlé et utilisé des enfants dans des opérations de combat ainsi que pour des fonctions d'appui. La question de la primauté du droit et la possibilité que certaines communautés touchées par le conflit se fassent justice elles-mêmes ont également suscité des inquiétudes.

23. Le 9 mai, le Mali, le Niger et le Tchad ont signé une convention tripartite de renforcement de l'entraide judiciaire qui permettra à chacun d'arrêter, de poursuivre et de condamner les ressortissants des deux autres pays. Le 4 août, le Vice-président nigérian Yemi Osinbajo a annoncé la création d'une commission judiciaire composée de sept membres et chargée d'examiner si les forces armées nigérianes s'acquittent des obligations qui leur incombent en matière de droits de l'homme et respectent les règles d'engagement et de comportement dans les situations de conflits locaux ou d'insurrections.

Protection de l'enfance

24. Les organismes des Nations Unies ont rassemblé des preuves concernant l'enrôlement et l'utilisation par Boko Haram de 673 enfants, dont 182 filles, au premier semestre de 2017. Ces enfants ont pour la plupart été enrôlés avant 2017. Les organismes des Nations Unies ont confirmé qu'entre janvier et juin, 528 enfants avaient été tués ou mutilés et que 67 d'entre eux (47 filles, 19 garçons et 1 enfant de sexe inconnu) avaient péri en commettant des attentats-suicides pour lesquels Boko Haram les avait enrôlés de force. Au total, 76 enfants, dont 44 filles, ont été utilisés dans des attentats-suicides dans le nord-est du Nigéria (66) et dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun (10). En outre, on sait que 104 autres enfants ont été tués dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun au cours de la même période. Les organismes des Nations Unies ont recensé 20 cas de viols et d'autres formes de violence sexuelle perpétrés par des membres de Boko Haram contre 65 filles âgées de 7 à 18 ans, ainsi que l'enlèvement de 86 enfants, dont 40 filles, au Nigéria, mais il est probable que ces chiffres soient en réalité beaucoup plus élevés. On trouvera des informations plus détaillées concernant le sort des enfants en temps de conflit armé au Nigéria pendant la période allant jusque décembre 2016 dans le rapport du Secrétaire général sur la question (S/2017/304).

25. Le fait que des enfants soient mis en détention pendant les opérations antiterroristes menées par les forces de sécurité des pays concernés a suscité des inquiétudes. En violation des normes internationales qui les protègent, ces enfants étaient détenus, dans de mauvaises conditions, au motif qu'eux-mêmes ou leurs parents étaient soupçonnés d'association avec Boko Haram. Au Cameroun, six

garçons âgés de 15 à 17 ans étaient détenus dans les prisons centrales de Garoua et de Maroua. Au Niger, 21 garçons (dont quatre Nigérians) étaient incarcérés dans le centre de détention pour mineurs de Niamey, 20 autres attendaient que leur âge soit déterminé dans un autre centre de détention et 33 autres, dont 4 filles, qui s'étaient rendus, étaient enrôlés dans un programme de réinsertion dans la région de Diffa. Au Nigéria, au moins 493 enfants, dont 198 filles, étaient détenus dans les casernes militaires de Giwa. Il a été confirmé qu'au premier semestre de 2017, 23 enfants avaient été enrôlés et utilisés par la Force civile mixte pour des fonctions d'appui et de sécurisation des camps dans l'État nigérian de Borno.

26. L'armée nigériane a continué de réquisitionner des écoles et des hôpitaux à des fins militaires, y compris en période scolaire, de sorte que 3 283 enfants ont dû être transférés dans l'État de Yobe. L'armée nigériane gère au moins 14 camps de déplacés qui sont situés pour l'essentiel dans le nord de l'État de Borno. La militarisation de ces camps a entraîné une augmentation des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles; en effet, plusieurs rapports font état d'agressions sexuelles commises par des soldats ou d'autres membres du personnel. Dans la région de Diffa au Niger, Boko Haram a attaqué et pillé cinq centres de santé locaux et aurait également pillé deux écoles primaires. En juin, le groupe a attaqué un centre de santé de la région de l'Extrême-Nord au Cameroun et a tué un infirmier.

Violences contre les femmes

27. Des milliers de femmes et de filles ont été enlevées par Boko Haram et soumises à des violences sexuelles, notamment sous la forme d'esclavage sexuel, de mariage forcé ou de grossesse forcée. Boko Haram a aussi continué d'infliger aux femmes et aux filles des sévices physiques et psychologiques, de les soumettre au travail forcé, de les contraindre à participer à des opérations militaires et de priver celles qu'il avait enlevées d'eau et de nourriture, de sorte que certaines n'ont eu d'autre choix que de s'affamer pour nourrir leurs bébés.

28. Au Tchad, le nombre de cas de violence sexiste recensés a augmenté, passant de 67 en mars à 176 en avril, et les déplacés représentaient 91 % des victimes. Au Cameroun, la crise aurait entraîné une augmentation du nombre de mariages de filles mineures parmi les populations les plus pauvres, en particulier les réfugiés. Les femmes et les filles déplacées sont toujours exposées à un risque élevé de violences sexuelles et sexistes, et en raison de l'accès limité aux services de base, elles en sont parfois réduites à échanger des rapports sexuels contre de la nourriture et d'autres produits de première nécessité. Au cours de l'année écoulée, les organismes des Nations Unies ont recensé 43 cas de violences sexuelles qui auraient été perpétrées par des agents de sécurité, des officiers de l'armée, des responsables de camps et des membres de la Force civile mixte et de groupes d'autodéfense au Nigéria, même si le nombre effectif de victimes est probablement beaucoup plus élevé. Des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres des forces armées nationales et internationales ont régulièrement été signalés et ces allégations provenaient en majorité des zones situées à proximité immédiate des bases de la Force multinationale mixte. Cependant, très peu de plaintes officielles ont été déposées, notamment car la population n'est pas bien informée et manque de confiance dans le système judiciaire. L'Organisation des Nations Unies continue à encourager la Force multinationale mixte à mettre en place une stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et notamment à faire appel, dans le cadre de sa composante civile, aux services d'un conseiller pour la problématique hommes-femmes..

D. Situation socioéconomique

29. Le conflit dans le bassin du lac Tchad a continué de rendre encore plus difficile l'accès déjà limité aux services de base, aux terres agricoles, aux marchés et à d'autres sources de revenus, mettant les personnes et les biens dans une situation de précarité et entraînant des taux de chômage élevés et une faible participation économique. En raison du conflit, beaucoup ont perdu leur logement, leurs moyens de subsistance et leurs avoirs productifs, y compris leurs terres agricoles et leurs réseaux professionnels, tandis que des jeunes vulnérables n'ont plus accès à l'éducation. Parallèlement, les pays du bassin du lac Tchad ayant consenti de gros efforts financiers dans l'intervention militaire régionale contre Boko Haram, une bonne partie de leurs budgets nationaux a été orientée vers la lutte contre l'insécurité, au détriment de la fourniture des services sociaux de base.

30. La crise a porté atteinte à l'accès à l'éducation au Nigéria, puisque 2 000 établissements scolaires environ ont été détruits, 1 500 écoles sont fermées depuis plus de deux ans et 952 029 enfants d'âge scolaire n'ont pas accès à l'éducation. La crise a également entraîné une destruction massive d'infrastructures de base, d'établissements sanitaires et scolaires, de bâtiments commerciaux, de logements privés et de biens agricoles. Dans le nord-est du Nigéria seulement, le montant total des dégâts est estimé à 8,93 milliards de dollars, 79 % des pertes étant liées à l'agriculture et aux logements privés.

31. Au Cameroun, dans la région de l'Extrême-Nord, qui affiche le taux de pauvreté le plus élevé du pays, un déficit alimentaire chronique, une malnutrition aiguë et le plus faible niveau d'éducation, la production de céréales a diminué d'environ 25 % en 2017 par rapport à 2016. Les violences liées à Boko Haram ont entraîné la fermeture d'écoles et de magasins et perturbé les marchés et le commerce du bétail. La réouverture partielle de la frontière avec le Nigéria a permis de rétablir quelques activités commerciales à petite échelle et des flux transfrontaliers restreints dans certaines zones. Il était attendu que la saison des pluies et le mauvais état des routes réduisent encore les échanges transfrontaliers. L'accès aux terres arables pour la population déplacée est resté un problème, la plupart des familles déplacées n'ayant d'autre choix que de retourner dans leur village. La crise a également réduit les possibilités pour ce qui est des itinéraires de transhumance et des zones de pâturage, ce qui a amené de nombreux éleveurs à vendre leurs bêtes.

32. Au Niger, les conditions de sécurité ont continué d'entraver la croissance dans le secteur non pétrolier de l'économie. La crise et les restrictions imposées par le Gouvernement depuis février 2015 ont nui au secteur agricole dans la région de Diffa, entraînant une baisse importante de la production issue de la pêche et des zones cultivées irriguées autour du lac Tchad et le long de la rivière Komadougou. Elles ont également réduit les possibilités d'activités génératrices de revenus pour les jeunes.

33. Au Tchad, en raison de la crise budgétaire, l'État ne disposait pas de suffisamment de ressources pour s'attaquer aux problèmes socioéconomiques, ce qui a créé des troubles sociaux. Le Gouvernement a demandé davantage d'assistance internationale pour le dédommager des dépenses importantes engagées dans sa préparation militaire et sa participation aux interventions régionales. Le 24 mai, dans une réunion avec les partenaires de développement, le Président Idriss Déby Itno a déclaré que le Tchad avait dépensé plus de 250 milliards de francs CFA (environ 437,2 millions de dollars) dans les domaines de la défense et de la sécurité, et plus de 40 milliards de francs CFA dans celui de l'aide humanitaire.

III. Action des organismes des Nations Unies

A. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

Stratégie du système des Nations Unies face à la crise dans le bassin du lac Tchad

34. En réponse à la crise dans la région du bassin du lac Tchad, le système des Nations Unies a mis en place l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la question de Boko Haram, coprésidée par le Département des affaires politiques et le Programme des Nation Unies pour le développement (PNUD). Ce mécanisme de coordination stratégique à l'échelle du système compte 18 entités des Nations Unies au niveau du Siège, des régions, et des pays, ainsi que les coordonnateurs résidents des quatre pays touchés, qui représentent les équipes de pays des Nations Unies. L'Équipe spéciale a adopté une stratégie en sept volets, qui a été actualisée en avril.

35. L'Équipe spéciale a également procédé à un recensement des besoins en ressources humaines et financières au niveau des équipes de pays des Nations Unies. Les résultats de ce recensement sont en cours de validation et seront utilisés pour élaborer une stratégie régionale de collecte de fonds intégrée.

Coordination opérationnelle

36. La coordination des activités que les organismes des Nations Unies mènent dans chaque pays en réponse à la crise est assurée par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en étroite consultation avec les autorités nationales et conformément aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement correspondants.

37. Les opérations humanitaires déployées en réponse à la crise provoquée par Boko Haram sont conduites par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux côtés d'organisations non gouvernementales partenaires, et coordonnées par le Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes. Apportant son soutien aux autorités de chacun des pays touchés, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, dotée de groupes de travail sectoriels spécialisés ainsi que d'un groupe de travail intersectoriel, est l'organe principal d'orientation politique et de prise de décisions, qui assure la coordination au niveau technique. La coordination et le partage de l'information interviennent également au niveau régional, entre les coordonnateurs de l'action humanitaire, ce qui a donné lieu à la production du rapport de synthèse de 2017 sur les besoins humanitaires et les financements nécessaires dans le bassin du lac Tchad.

Coordination avec les partenaires

38. Les coorganisateurs de la Conférence humanitaire d'Oslo sur le Nigéria et la région du lac Tchad, à savoir l'Allemagne, le Nigéria, la Norvège et l'Organisation des Nations Unies, aux côtés du Cameroun, du Niger et du Tchad, ont décidé de constituer un groupe consultatif sur la prévention et la stabilisation afin de voir comment s'attaquer à certaines des causes profondes de la crise dans la région en allant au-delà de l'aide humanitaire immédiate. La première réunion du groupe consultatif est prévue le 6 septembre.

39. Une conférence régionale sur la stabilisation, organisée par la Commission du bassin du lac Tchad avec l'appui de l'Union africaine, doit se tenir à N'Djamena du 3 au 5 octobre. Cette conférence, la première d'une série de trois, devrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale de stabilisation des zones touchées par Boko Haram.

B. Appui des Nations Unies aux initiatives nationales et sous-régionales

Dialogue politique

40. Les hauts responsables des Nations Unies ont continué de plaider pour un soutien accru aux pays du bassin du lac Tchad lors de rencontres avec les dirigeants régionaux et internationaux.

41. Le 31 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, a rencontré le Ministre des relations extérieures du Cameroun à Yaoundé. Le Ministre a souligné que la région de l'Extrême-Nord avait besoin d'une aide au développement. Le Représentant spécial a noté que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) aiderait à l'élaboration de projets, en mettant fortement l'accent sur l'appui aux femmes et aux jeunes, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Précédemment en mai, deux équipes du Bureau régional se sont rendues au Tchad et au Cameroun pour évaluer les répercussions de Boko Haram sur la population, en particulier les femmes et les enfants. Le Bureau régional prévoit également de se rendre avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans les pays touchés par Boko Haram.

42. Comme indiqué précédemment, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel s'est rendu au Nigéria du 26 au 28 avril (S/2017/563). Il s'est également rendu au Niger du 28 au 30 mai. Au cours de ses entretiens avec les autorités, il a notamment été question de la déradicalisation et de la réintégration des anciens combattants de Boko Haram et de l'action visant à s'attaquer aux causes profondes de la crise. Alors qu'il participait aux deuxièmes Conversations régionales sur le thème « Investir dans la paix et la prévention de la violence, y compris l'extrémisme violent, au Sahel-Sahara », qui se sont tenues à N'Djamena du 31 mai au 1er juin, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a rencontré le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad. Il a également été question de l'exécution du Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad, y compris des progrès accomplis en ce qui concerne le transfert d'eau prévu du bassin du Congo au lac Tchad.

43. Le 18 avril et le 19 juillet, un représentant du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) a fait des déclarations au nom de l'Organisation sur les activités de la Force multinationale mixte aux réunions du Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine , et exprimé des inquiétudes quant à la dimension humanitaire de la crise et à la question des droits de l'homme. Il a également indiqué que l'Organisation renouvelait l'appui technique qu'elle fournissait à la Force multinationale mixte par l'intermédiaire de la Commission de l'Union africaine et appelé à un renforcement de la coopération entre l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad. Le BNUUA a demandé aux donateurs de continuer à financer la Force multinationale mixte et de soutenir la région pour faire face à la situation humanitaire.

44. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a continué d'appeler les responsables de l'État nigérian à libérer des enfants détenus en raison de leur association présumée avec Boko Haram, et à favoriser l'achèvement d'un plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par la Force civile mixte. Son bureau a fourni un appui aux discussions menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF) sur l'adoption d'un protocole de remise des enfants associés à Boko Haram à des acteurs de la protection de l'enfance au Cameroun.

45. Les 18 et 19 juillet, le Haut-Commissaire assistant (Protection) s'est rendu au Cameroun. Il a fait part des préoccupations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant le retour forcé ou le refoulement de réfugiés, et la non-admission et le rejet de nouveaux demandeurs d'asile à la frontière du Cameroun. Les autorités camerounaises ont assuré que le droit international serait respecté, y compris le principe du retour librement consenti, en toute sécurité et dans le respect de la dignité, et que le Cameroun continuerait d'assurer la sûreté des personnes dans le besoin.

46. Du 19 au 27 juillet, la Vice-Secrétaire générale et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité – accompagnées de la Secrétaire générale adjointe à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit– ont dirigé une mission au Nigéria et en République démocratique du Congo axée sur les femmes, la paix, et la sécurité et le développement. Au Nigéria, la mission a mis en évidence les effets de la crise sur les femmes dans le nord-est du pays. Le 8 août à New York, la Vice-Secrétaire générale s'est entretenue avec le Directeur du Cabinet du Premier Ministre de la République du Cameroun au sujet de la lutte contre Boko Haram. Le 10 août, elle a présenté les résultats de la mission dans un exposé au Conseil de sécurité.

Situation humanitaire

47. Malgré un financement, un accès et une sécurité insuffisants, les agents humanitaires ont fait des progrès concernant l'élargissement de l'intervention humanitaire, dans ce qui demeure une situation opérationnelle difficile. Dans le cadre de l'intensification de leur action, les organismes humanitaires ont activé leur dispositif interne d'urgence et continué de déployer davantage de personnel. Dans le nord-est du Nigéria, on comptait 650 agents internationaux et 1 500 agents nationaux en juillet, contre moins d'une centaine d'agents internationaux un an plus tôt.

48. Dans le nord-est de Nigéria, quelque 2,3 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et près de 2 millions de personnes ont bénéficié de soins de santé à ce jour en 2017. De l'eau sans risque pour la santé a été distribuée à plus de 700 000 personnes, 57 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis pour traitement et plus de 4 millions d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole.

49. Dans la région de Diffa, au Niger, 316 500 personnes ont reçu une aide alimentaire en avril et en mai, et 282 000 personnes ont bénéficié d'une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène en mai. Depuis le début de 2017, 6 370 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis pour traitement, 157 000 personnes ont reçu des abris et 98 000 personnes ont reçu des articles non alimentaires. Environ 261 écoles ont été réinstallées dans des zones plus sûres, grâce à quoi en juin, une aide d'urgence à l'éducation avait été apportée à 45 000 enfants d'âge scolaire et en mai, un soutien psychologique avait été offert à 18 500 enfants.

50. Au Tchad, quelque 116 000 personnes déplacées et des communautés d'accueil vulnérables ont reçu une aide alimentaire chaque mois de cette année. Entre janvier et mai, quelque 8 300 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été traités par des partenaires dans la région du Lac, et de l'eau potable et des installations sanitaires de base ont été fournies à plus de 71 000 personnes touchées par le conflit.

51. Au Cameroun, 200 000 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire dans les zones les plus touchées de la région de l'Extrême-Nord. En outre, des aliments nutritifs et fortifiés ont été distribués chaque mois à plus de 100 000 jeunes enfants pour traiter et prévenir la malnutrition. Plus de 57 000 personnes ont eu accès à de l'eau douce et 5 600 ont reçu une aide en matière d'assainissement.

52. Dans toute la région, la coordination civilo-militaire avec la Force multinationale mixte et les armées nationales a été renforcée. Un forum bimestriel de coordination civilo-militaire a été créé à N'Djamena pour faciliter l'interaction entre les intervenants humanitaires et la Force multinationale mixte au niveau stratégique. Il y a été question de la sécurité, de l'accès humanitaire et de la protection des civils. Dans le nord-est du Nigéria, la coordination civilo-militaire avec l'armée nigériane et la Force multinationale mixte est notamment passée par le partage d'informations sur les missions humanitaires prévues, le renforcement des capacités dans le domaine du droit international humanitaire et de la protection, et l'organisation d'escortes armées en dernier recours. Un plan d'action de coordination civilo-militaire pour 2017 et 2018 a été élaboré et présenté pour approbation par l'équipe de pays humanitaire pour l'action humanitaire, tandis que des directives sur l'utilisation d'escortes armées et sur les relations civilo-militaires étaient en cours d'élaboration. La liaison avec les forces armées nigérianes s'est poursuivie concernant la création de pôles humanitaires en dehors de Maiduguri pour garantir la sécurité des humanitaires. Il était particulièrement nécessaire d'investir davantage dans la formation du personnel militaire dans des domaines comme le droit international humanitaire et les principes humanitaires. La coordination civilo-militaire a également été assurée avec les armées nationales au Tchad, au Cameroun et au Niger.

53. Le Département de la sûreté et de la sécurité a créé un centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Maiduguri afin de suivre les incidents signalés et les déplacements effectués sur le terrain par les humanitaires. Un analyste de la sécurité a également été recruté pour être déployé à Maiduguri afin de mettre en œuvre une stratégie régionale de regroupement des informations en matière de sécurité. Le Département a présenté le programme de formation à la sécurité et à la sûreté en mission (« Safe and Secure Approaches to Field Environments ») avec l'appui des organismes des Nations Unies.

54. La prise en compte de la problématique hommes-femmes a été généralisée dans les interventions menées dans les quatre pays, comme en témoignent la collecte de données ventilées par sexe et la programmation et les consultations tenant compte des disparités entre les sexes. Au Nigéria, les partenaires ont élaboré des modalités d'aiguillage et des consignes générales concernant les interventions menées face aux violences sexistes; on estime que 80 % des signalements et des aiguillages ayant trait à la gestion des cas de violence sexiste auraient été rendus possible par la mise en service de ces dispositifs.

55. À la suite de l'appel à l'action lancé en février par le Secrétaire général pour prévenir la famine, des mesures importantes mettre en œuvre la nouvelle méthode de travail au Nigéria sont en cours d'adoption. L'équipe de pays des Nations Unies met au point une stratégie en faveur du retour des déplacés et de solutions durables à leur situation, associant à la fois les humanitaires et les partenaires de développement. L'objectif est de favoriser les solutions du retour librement consenti, de l'intégration sur place ou de la réinstallation des personnes déplacées, tout en contribuant à la résilience des communautés touchées par le conflit dans le nord-est de Nigéria.

56. Depuis 2014, le Fonds central pour les interventions d'urgence a fourni près de 147 millions de dollars d'aide humanitaire aux personnes touchées par les conflits et

l'aggravation de la crise alimentaire, dont 46 millions de dollars en 2017. Ce total comprend un montant de 22 millions de dollars versé en février en faveur du Nigéria pour fournir une aide dans les zones nouvellement accessibles du pays et faire face au risque de famine.

57. Faute de financement, les organismes humanitaires n'ont pas réussi à poursuivre et à élargir la portée de leur action. En juin, le Programme alimentaire mondial a été contraint de supprimer l'aide alimentaire d'urgence qu'il fournissait à 400 000 personnes, le nombre de bénéficiaires de cette aide dans le nord-est du Nigéria passant ainsi de 1,8 million à 1,4 million, au moment même où les prix alimentaires augmentaient du fait de la période de soudure, épuisant les maigres ressources de millions de personnes touchées et aggravant la faim. D'autres organismes et secteurs souffrent de problèmes semblables de sous-financement dans l'ensemble de la région.

Protection des civils, protection et promotion des droits de l'homme, et questions liées au sort des enfants dans les conflits armés

58. Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU a principalement axé son appui aux activités nationales et sous-régionales sur le renforcement des capacités et la sensibilisation. Au Cameroun, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale s'est attaché à renforcer les capacités des forces de police et de sécurité dans la région de l'Extrême-Nord en vue de protéger les droits de l'homme, en particulier lors des arrestations et des opérations, et dans les situations de détention. Des discussions avec les entités chargées de la protection ont permis aux forces de sécurité de mieux comprendre les besoins des réfugiés et des déplacés en matière de protection. Le Centre a formé les organisations locales de défense des droits de l'homme aux moyens de surveiller et de signaler les violations des droits de l'homme commises dans le contexte du terrorisme, leur permettant ainsi d'améliorer l'efficacité de leurs activités de surveillance et de protection. Au Niger, le groupe thématique des Nations Unies responsable de la protection a créé une équipe spéciale chargée de contrôler que la procédure régulière soit dûment respectée pendant le procès des personnes accusées de terrorisme. Au Tchad, l'ouverture d'un bureau de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, qui devait travailler à l'amélioration des activités de suivi et de compte rendu en matière de droits de l'homme au niveau régional, a été reportée en raison d'un manque de fonds.

59. Dans son appui à l'armée nigériane, l'ONU a fait une large place au renforcement des capacités du personnel de sécurité, notamment en organisant des formations sur le respect des dispositions du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Des cours ont également été dispensés aux organisations de la société civile pour leur exposer comment elles peuvent renforcer leurs capacités en matière de suivi et de compte rendu en collaborant avec les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies ont également aidé les groupes de la société civile à apporter un appui juridique et psychosocial aux victimes de la torture et de la violence sexiste, au moyen de fonds provenant du Plan d'aide humanitaire pour le Nigéria.

Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent, désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration, et responsabilité

60. Le Centre de lutte contre le terrorisme met la dernière main à l'élaboration d'un cadre régional d'assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme

pour la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel)[1], comme l'a demandé le Conseil de sécurité (résolution 2195 (2014) et S/PRST/2015/24). Le programme compte actuellement neuf projets régionaux soumis par diverses entités des Nations Unies pour une période de trois ans.

61. Le Centre de lutte contre le terrorisme a continué d'étudier comment les organismes des Nations Unies, le secrétariat permanent du G5 Sahel et les États membres du G5 Sahel pourraient coopérer pour répondre ensemble aux besoins de la région en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. En mai, une mission a été déployée à Dakar et à Nouakchott pour valider les projets menés dans le cadre de l'assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme au niveau régional, et, en juin, un consultant expérimenté s'est rendu dans les deux capitales pour débattre, avec le secrétariat permanent du et les partenaires d'exécution, de l'organisation, à l'intention des experts du G5 Sahel, d'un atelier consacré à la gestion de la sécurité aux frontières dans la région.

62. Au Nigéria, 35 formateurs de formateurs spécialisés dans la sécurité aérienne ont obtenu leur diplôme, en mai, dans le cadre d'un projet mené par le Centre de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Gouvernement, en vue de garantir à long terme des contrôles de sécurité efficaces dans l'infrastructure de l'aviation civile. Ce projet a été cofinancé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Dans le cadre du projet relatif aux renseignements préalables concernant les voyageurs, le Centre et ses partenaires ont conduit, du 11 au 15 juin, une consultation sur le renforcement des capacités en la matière, en vue de l'élaboration d'un plan d'action national à l'intention du Gouvernement dans ce domaine.

63. Pour donner suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 29 mai 2015 (S/PRST/2015/11), le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a élaboré un plan visant à doter les pays des capacités nécessaires pour endiguer le flux de combattants terroristes étrangers. Treize entités de l'Équipe spéciale ont présenté 50 propositions de projet synergiques concernant la question des combattants terroristes étrangers. Les projets proposés visent notamment à aider les États Membres de la région du bassin du lac Tchad à renforcer les dispositifs de justice pénale fondés sur l'état de droit afin qu'ils puissent les appliquer aux terroristes, et à améliorer la gestion de la sécurité aux frontières et la prévention de l'acquisition d'armes. Ils ne sont cependant pas encore dotés des fonds nécessaires.

64. Conformément à la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont conçu pour les pays touchés une initiative régionale qui vise notamment à les aider à élaborer des stratégies nationales en matière de poursuites, afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires vis-à-vis des personnes associées à Boko Haram, concevoir des stratégies de réadaptation et de réintégration pour ces personnes, et faire connaître les problèmes propres à la prise en charge des enfants qui étaient associés à Boko Haram.

65. Du 20 au 22 juin, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC ont facilité ensemble à Abuja un atelier national consacré aux stratégies à adopter en cas de procès pour terrorisme et à la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une collaboration interinstitutions efficace. L'élaboration d'une stratégie propre aux affaires de terrorisme, visant à ce que celles-ci soient traitées en priorité lorsqu'il s'agit de membres de Boko Haram capturés ou de personnes qui se sont rendues aux

[1] Le Groupe de cinq pays du Sahel comprend le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

autorités nigérianes, constitue un grand pas vers l'élaboration d'une stratégie complète en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration.

66. En mai et en juin, l'ONUDC a dispensé des formations sur la coopération entre la justice et la police dans les affaires de terrorisme, en particulier en matière d'entraide judiciaire et d'extradition, à 50 agents camerounais et tchadiens de la justice pénale et des forces de l'ordre, venant notamment de zones dans lesquelles Boko Haram est actif. Entre janvier et mai, il a fourni des services consultatifs au Cameroun pour l'aider à harmoniser sa législation relative à la lutte contre le terrorisme avec les instruments juridiques internationaux pertinents. Un projet de loi modifié a été soumis à l'examen du Gouvernement.

67. En mai et juin, au Niger, l'ONUDC a organisé des formations pour 60 agents de la justice pénale et des forces de l'ordre, en se concentrant sur la protection des lieux de crime, la collecte de preuves, les techniques d'enquête spéciales, les perquisitions de domicile, les contrôles de véhicules, et l'analyse et l'utilisation des renseignements dans les affaires de terrorisme. Il a en outre financé des missions dans la région de Diffa pour permettre à des procureurs, des juges d'instruction et des enquêteurs spécialisés dans la lutte contre le terrorisme de faire progresser des enquêtes relatives à des accusations de terrorisme.

Relèvement rapide et développement

68. Au Nigéria, des personnes rentrées dans leur foyer ont été invitées à donner leur avis sur la fermeture annoncée des camps officiels de déplacés dans les États d'Adamawa et de Borno. Ces enquêtes ont révélé que la majorité des déplacés vivant dans les camps officiels n'accepteraient de rentrer dans leur lieu de résidence habituel que si les conditions de sécurité et d'hébergement, les moyens de subsistance et l'assistance humanitaire étaient améliorés. Nombre des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ne rentreraient pas si ces conditions n'étaient pas remplies, et qu'il fallait envisager d'autres solutions durables. Les résultats de l'enquête et l'insécurité qui règne encore ont convaincu le Gouvernement de reporter la fermeture des camps dans les deux États et d'étudier d'autres options.

69. Des groupes thématiques et des groupes de travail travaillant dans le domaine du relèvement rapide ont participé aux activités de coordination humanitaire dans les pays touchés, tandis que le PNUD assurait la coordination générale et fournissait un appui. L'objectif était de faire le lien entre les activités humanitaires et les activités de développement, de renforcer la résilience des collectivités, de prévenir l'apparition d'autres conflits, de préparer le retour des déplacés et des réfugiés, et d'éliminer les déclencheurs et, dans certains cas, les causes profondes, de la crise.

70. Au Nigéria, entre janvier et mai, les acteurs du relèvement rapide ont apporté un appui aux moyens de subsistance, notamment au moyen de projets de travail contre rémunération, de création d'emplois et de rétablissement des petits commerces. Ils ont restauré l'accès aux services sociaux essentiels pour 617 000 personnes, dont 82 267 déplacés, 54 844 personnes rentrées chez elles et 479 889 membres des communautés d'accueil. En tout, 118 437 personnes ont directement bénéficié de projets menés par des organismes des Nations Unies.

71. Dans l'État nigérian de Borno, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres entités, le PNUD déploie en phase pilote une stratégie novatrice de stabilisation des collectivités devant permettre de mettre en œuvre rapidement un ensemble intégré d'activités de relèvement rapide, collectivité par collectivité. Cette stratégie, destinée aux déplacés qui rentrent chez eux et aux communautés d'accueil, vise à inciter les déplacés à rentrer et les jeunes à trouver une activité professionnelle viable. Elle est actuellement en phase d'introduction et sera étendue à d'autres lieux grâce à des fonds de la Commission européenne. Des plans sont

actuellement à l'étude en vue d'adapter cette stratégie au niveau régional, de façon à englober les régions concernées des quatre pays.

72. Au Cameroun, les projets de relèvement rapide ont appuyé les activités de prévention et de répression de l'extrémisme violent menées par le Gouvernement, en contribuant au rétablissement des moyens de subsistance, à la réparation des infrastructures locales, au renforcement des organes de gouvernance locale et à l'exécution de projets de cohésion sociale et de dialogue. Au travers du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, le PNUD aide le Gouvernement à mettre en place des actions de prévention de l'extrémisme violent, notamment à mener des enquêtes, à conduire des activités de renforcement des capacités en collaboration avec des enseignants et des étudiants des écoles coraniques, et à diffuser de messages de paix destinés à renforcer la cohésion sociale. Un projet transfrontière sur la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent est actuellement en train d'être élaboré avec le Tchad.

73. Au Niger, dans la région de Diffa, le PNUD a appuyé, avec des partenaires onusiens et nationaux, des projets visant à faciliter la réintégration d'anciens combattants de Boko Haram et à renforcer la résilience des collectivités par les moyens suivants : a) appui à la diversification des moyens de subsistance, en particulier pour les ménages ayant à leur tête une femme et les jeunes; b) amélioration de l'accès des populations vulnérables, en particulier des femmes et des filles, aux services socioéconomiques essentiels; c) renforcement des mécanismes régionaux et locaux d'alerte rapide en matière de paix et de sécurité, et soutien à la cohésion sociale et au dialogue entre communautés et au sein des communautés afin de favoriser la coexistence pacifique, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

74. Au Tchad, le programme de relèvement rapide du PNUD a compris des activités de déradicalisation et de prévention de l'extrémisme violent, l'octroi de subventions à la création d'entreprises et la fourniture d'un appui à 975 jeunes entrepreneurs dans la région du Lac, et l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion des frontières et la conduite d'activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel de sécurité, en vue de faciliter le commerce informel transfrontière dans la région du Lac.

Appui de l'ONU à la Force multinationale mixte

75. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué d'apporter un appui technique et de fournir des conseils stratégiques à la Commission de l'Union africaine et à la Commission du bassin du lac Tchad pour les aider à gérer la Force multinationale mixte. La Commission de l'Union africaine a déployé deux spécialistes des droits de l'homme à la composante civile de la Force, dans son état-major à N'Djamena. Le recrutement de personnel en vue de pourvoir des postes tels que coordonnateur des affaires civiles, spécialiste des affaires civiles, responsable de la protection des civils et de la protection de l'enfance, logisticien et interprète, touchait à sa fin à la date de l'établissement du présent rapport.

76. À la conférence des donateurs de la Force multinationale mixte, tenue en février 2016 à Addis-Abeba, l'Union européenne a promis de verser 50 millions d'euros (environ 58,19 millions de dollars des États-Unis) au travers de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Le Royaume-Uni avait également promis de verser 5 millions de livres sterling (soit environ 6,52 millions de dollars) par l'intermédiaire de la Facilité avant ladite conférence. Grâce aux fonds versés par le Royaume-Uni, environ 34 véhicules, 30 motos tout terrain, 15 groupes électrogènes et diverses pièces de matériel de transmissions ont été achetés et livrés à la Force

multinationale mixte, où ils sont utilisés. Le solde de ces fonds a déjà été affecté et le processus d'acquisition des biens et services supplémentaires est en cours. L'achat des services et des biens financés par les fonds de l'Union européenne est également en cours.

77. Début 2017, la Turquie s'est engagée à appuyer les opérations de la Force multilatérale mixte par l'intermédiaire de la Commission de l'Union africaine, en faisant don d'articles prioritaires, notamment d'engins explosifs, de lunettes de vision nocturne et d'articles et équipements amphibies. La Chine s'est engagée à faire don à la Force de matériel de campagne, de matériel informatique et de communication, et de mobilier à la FMM. La Commission de l'Union africaine assure le suivi des contributions annoncées.

78. Les organismes des Nations Unies travaillent à élaborer une politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme qui favoriserait la mise en place, conformément à la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité, de mesures et de mécanismes de prévention et de répression des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui pourraient être commises dans le contexte d'opérations militaires de la Force multilatérale mixte.

Problématique hommes-femmes et droits des femmes

79. Les organismes des Nations Unies ont apporté une aide cruciale aux 82 filles de Chibok libérées par Boko Haram, notamment en faisant en sorte qu'elles soient en bonne santé, en veillant à ce qu'elles reçoivent un soutien psychosocial et en engageant le processus de réadaptation.

80. Du 19 au 21 juillet, l'ONUDC et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont organisé à Yaoundé un atelier sous-régional sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'action de la justice pénale face au terrorisme, afin d'aider les pays du bassin du lac Tchad à améliorer leur action en la matière. Du 9 au 11 mai, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Nigéria a organisé un atelier sur le même sujet au niveau national.

IV. Observations et recommandations

81. Je me réjouis des progrès accomplis jusqu'ici dans la lutte contre Boko Haram et je félicite les gouvernements des pays concernés pour leur action, menée notamment par l'intermédiaire de la Force multinationale mixte. Cependant, l'absence de plan régional en ce qui concerne l'élimination des causes profondes de la crise nuit à la mise en place d'une solution durable. À cet égard, je suis heureux que la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine aient prévu d'organiser une première conférence régionale sur la stabilisation, à N'Djamena en octobre, qui devrait mener, à terme, à l'élaboration d'une stratégie régionale s'attaquant aux causes profondes qui ont mené à la formation et à l'existence prolongée de Boko Haram. Je réaffirme la détermination de l'ONU à collaborer avec les pays de la région pour mettre un terme à la violence persistante, promouvoir le développement humain et atténuer les souffrances des civils.

82. Je suis heureux que les activités humanitaires se soient considérablement intensifiées au cours de cette dernière année. Je note que les besoins humanitaires ont eux aussi augmenté pendant cette période, ce qui signifie que des fonds supplémentaires sont nécessaires. Il faudra donc continuer pendant quelques temps encore à soutenir l'action humanitaire dans le bassin du lac Tchad, tout en soutenant également le développement. Je presse tous les partenaires de redoubler d'efforts pour fournir une assistance vitale aux populations touchées, car cette assistance

forme la base du relèvement rapide et du relèvement à long terme. Je me félicite des mesures prises par les gouvernements des pays de la région pour répondre aux besoins humanitaires et nouer des partenariats avec la communauté humanitaire, et je les engage vivement à continuer sur cette voie, notamment en facilitant l'accès aux personnes qui ont besoin d'aide et en accélérant les formalités bureaucratiques et administratives pour les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance.

83. Je demande aux gouvernements concernés et à leurs partenaires de veiller à l'application totale de la Déclaration d'action d'Abuja, de 2016, qui vise à améliorer la protection accordée aux réfugiés, déplacés et autres populations touchées, et à répondre à leurs besoins les plus urgents. Au vu de l'insécurité persistante et de l'absence de services essentiels dans de nombreuses zones où Boko Haram est présent, il convient de ne pas obliger les réfugiés et les déplacés à rentrer chez eux si la situation n'est pas sûre. J'exhorte les gouvernements de la région à faire en sorte que les retours se fassent sur une base volontaire, en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité. Les organismes des Nations Unies sont prêts à les soutenir à cet égard. Je demande l'application totale de l'accord tripartite entre le Cameroun, le Nigéria et le HCR et prend note avec satisfaction de la tenue de la première réunion de la Commission tripartite, le 10 août.

84. Le renforcement de la résilience doit être intégré dans les interventions d'urgence, mais les acteurs du développement doivent eux aussi intensifier leur action. Les activités de développement menées par les gouvernements sont essentielles pour éliminer les causes profondes de la crise. Il faut continuer de renforcer l'action menée aux niveaux national et local par un soutien international, et je me réjouis de la générosité des annonces de contributions, et des contributions effectives, déjà faites à cette fin par les donateurs. Cependant, il est nécessaire d'allouer de toute urgence des fonds beaucoup plus importants à l'action humanitaire et aux activités de développement, de préférence pour des actions conjointes menées dans ces deux domaines, et de verser rapidement les contributions annoncées.

85. Je condamne avec la plus grande fermeté les atteintes aux droits de l'homme que les membres de Boko Haram commettent sans cesse, notamment les meurtres, le fait de contraindre des enfants à commettre des attentats-suicides, et les violences sexuelles et sexistes infligées aux femmes et aux enfants, ainsi que les autres formes de violence commise contre les civils. J'exhorte les autorités compétentes à désigner les responsables de ces actes ignobles et à les traduire en justice.

86. Je demeure préoccupé par les allégations faisant état de violations des droits de l'homme perpétrées au nom de la lutte contre le terrorisme. Toutes les activités de lutte contre le terrorisme doivent être conformes au droit international, en particulier au droit international des droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit international humanitaire. J'engage vivement les gouvernements des pays concernés à faire en sorte que personne ne soit arbitrairement arrêté ou détenu, conformément à leurs obligations internationales, et à enquêter rapidement sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme. Les civils ne doivent être jugés par des tribunaux militaires ou des tribunaux spéciaux qu'à titre exceptionnel et dans des cas graves, lorsque les tribunaux civils ne peuvent pas instruire l'affaire. Il est essentiel que les gouvernements s'efforcent d'améliorer l'accès à la justice, veillent à ce que tous les auteurs de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits doivent en répondre, et honorent leur engagement à lutter contre l'impunité. Il s'agirait notamment de renforcer les mécanismes internes destinés aux forces de sécurité, en publiant les résultats des enquêtes internes et en fournissant aux victimes des voies de recours adéquates et efficaces. Je demande également aux

gouvernements de s'employer dans les plus brefs délais à renforcer et à étendre les mesures de protection des civils, notamment dans le contexte des opérations anti-insurrectionnelles, et de ne plus faire appel aux groupes d'autodéfense.

87. L'ONU est déterminée à appuyer le renforcement des mécanismes internationaux de surveillance du respect des droits de l'homme, en collaboration avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, notamment en contribuant au renforcement des capacités des pays de la région. Cependant, son action dans ce domaine a été limitée par des contraintes financières. Je fais donc appel à la générosité de la communauté internationale afin que l'ONU puisse appuyer les activités menées aux niveaux national et sous-régional en vue d'établir des mécanismes nationaux et régionaux qui assurent un suivi systématique de la situation des droits de l'homme dans le bassin du lac Tchad et fassent rapport à ce sujet.

88. Je demande au Gouvernement nigérian d'adhérer, comme les pays du bassin du lac Tchad et d'autres États Membres, aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés et aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. J'exhorte la Force civile mixte, au Nigéria, à adopter et appliquer un plan d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Je demande au Gouvernement nigérien d'élaborer un programme national relatif à la prise en charge et à la protection des enfants associés aux groupes armés. J'invite le Gouvernement camerounais à adopter un protocole ou autre instrument prévoyant la libération des enfants détenus dans le cadre d'opérations militaires anti-insurrectionnelles menées contre Boko Haram au Cameroun, et leur transfert à des entités civiles qui facilitent leur réintégration.

89. La nécessité d'élaborer une stratégie visant à ce que les femmes participent à la prévention de l'extrémisme violent est d'autant plus urgente que la diversité des catégories de femmes associées à Boko Haram rend cette question très complexe. Une stratégie régionale devrait être élaborée en vue de mobiliser les organisations de femmes de la société civile et de faciliter leur interaction avec des entités régionales telles que la Force multilatérale mixte ou la Commission du bassin du lac Tchad, par exemple en établissant un centre de crise tenu par des femmes pour l'ensemble de la région, ou en déployant à la Force des conseillers spécialisés dans les questions hommes-femmes.

90. Conformément aux résolutions 1373 (2001) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité, l'ONU continuera d'appuyer les initiatives menées au niveau national pour traduire en justice toute personne qui participe au financement, à l'organisation ou à la préparation d'actes de terrorisme ou qui y apporte un appui, . Elle se tiendra notamment prête à « élaborer et mettre en œuvre [...] une stratégie régionale coordonnée », conformément à la résolution 2349 (2017) du Conseil. Dans ce cadre, elle contribuera à l'élaboration de stratégies permettant de s'occuper de toutes les personnes qui ont été associées à Boko Haram ou à d'autres groupes terroristes ou ont subi les conséquences des actes de ces groupes, notamment leurs victimes mais également les auteurs potentiels d'actes de violence. En outre, elle soutiendra la conception et la mise en œuvre, à l'intention de ces personnes, de programmes de réadaptation qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et soient conformes aux dispositions des droits de l'homme. Elle apportera par ailleurs un appui aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration si besoin est, et contribuera à renforcer les capacités des autorités, notamment en ce qui concerne les activités de police, la prévention des actes terroristes et les enquêtes à ce sujet, toujours en veillant au respect des droits de l'homme.

91. L'ONU continuera d'appuyer le renforcement et la promotion de la coopération entre les enquêteurs et les procureurs et, s'il y a lieu, les militaires, afin d'améliorer les capacités nationales d'enquête, les mesures de contrôle aux frontières et l'issue des poursuites. Elle continuera également de favoriser la coopération internationale entre les services de renseignement, les forces de police et les procureurs, notamment, et le renforcement des mesures visant à priver les groupes terroristes, y compris Boko Haram, de leurs sources de financement.

92. J'engage la Commission de l'Union africaine à accélérer le recrutement de personnel civil pour les postes restant encore à pourvoir à la Force multilatérale mixte et à verser les fonds qu'elle a reçus des principaux partenaires. Je demande en outre à tous les donateurs d'honorer les promesses qu'ils ont faites lors de la conférence de l'Union africaine en février 2016 et encourage une fois de plus les États Membres à contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale de l'Union africaine. J'invite par ailleurs la communauté internationale à soutenir la Force multilatérale mixte et les États Membres du bassin du lac Tchad.

93. Je tiens à remercier tous les fonctionnaires du système des Nations Unies qui travaillent dans le bassin du lac Tchad ou qui s'occupent de cette région pour les efforts qu'ils déploient en vue d'y rétablir la paix et la sécurité.